



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE**

Nombre de conseillers

- en exercice : 33
- présents : 25
- procurations : 6
- absents excusés : 2
- ayant pris part au vote : 31

**ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE**

L'an deux mille vingt-trois et le 28 juin à 18 heures 45, les membres du conseil municipal de la commune de L'Union se sont réunis dans la Salle des Fêtes sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire le 22 juin 2023, conformément aux articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**MAIRIE
DE
L'UNION
3 1 2 4 0**

Etaient présents : M. PERE, M. NAVARRO, MME BEC, M. ROUX, MME GODEAS, M. FEULLERAT, MME GREGOIRE, M. BAUMLIN, MME GUEDES, M. ORTIC, MME QUONIAM-DOUREL, M. PUGET, MME CELERIER, M. BAMIÈRE, MME TOULZE, M. COMBE, M. CADIEU, M. DOMENEGHETTY, MME PERROUX, M. MOLET, M. MITTAUX, MME GENNARO-SAINT, MME MAURIN, MME GRUEL, M. DEHOURS

☎ 05.62.89.22.89

Etaient absents excusés ayant donné procuration : MME SIMON-LABRIC, (POUVOIR A MME PERROUX), MME CABERO (POUVOIR A MME GUEDES), MME FERRE (POUVOIR A MME GODEAS), M. MERLEY (POUVOIR A MME QUONIAM-DOUREL), MME SERRET-PERES (POUVOIR A M ; NAVARRO), M. GARDE (POUVOIR MME BEC).

Etaient absents excusés : M. ROFE, MME. JARRIGE

MME BEC est élue secrétaire de séance

DÉLIBÉRATION n°2023/70

Objet : Adoption d'une convention au titre du fonds de concours métropolitain au bénéfice des projets communaux participant à la résilience et à la réduction des gaz à effets de serre.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'en octobre 2022, Toulouse Métropole a créé un fonds de concours métropolitain au bénéfice des projets communaux participant à la tenue des objectifs métropolitains de résilience et de réduction des gaz à effets de serre.

Toulouse Métropole a souhaité participer au financement du projet de la Commune de L'Union « Travaux de rénovation énergétique sur plusieurs bâtiments communaux » pour un montant de 406 926 € car ce projet s'inscrivait dans une démarche de transition énergétique et écologique.

A la suite de la présentation de cette opération, ce projet a reçu un avis favorable du comité d'engagement en date du 20 avril 2023 car il remplissait le critère d'éligibilité « économies d'énergie ».

Une convention est élaborée entre Toulouse Métropole et la Commune de l'Union afin de définir le financement des travaux entre les deux collectivités.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil municipal :

- D'approuver le financement du fonds de concours métropolitain pour le financement de travaux de rénovation de plusieurs bâtiments communaux ;
- D'approuver les termes de la convention de fonds de concours à intervenir entre Toulouse Métropole et la commune de l'Union, telle qu'annexée à la présente ;
- D'inscrire la recette au budget principal de la commune de l'Union ;

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

- D'approuver le financement du fonds de concours métropolitain pour le financement de travaux de rénovation de plusieurs bâtiments communaux ;
- D'approuver les termes de la convention de fonds de concours à intervenir entre Toulouse Métropole et la commune de l'Union, telle qu'annexée à la présente ;
- D'inscrire la recette au budget principal de la commune de l'Union ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour copie conforme,

Le Maire,
Marc PÉRE

